

Procès-verbal de la réunion ordinaire du lundi 26 mai 2008 – n° 805

Ordre du jour :

0. Détails de fonctionnement du comité
 - ❖ présent et absent (s) à la réunion
 - ❖ dates des prochaines réunions préparatoires et ordinaires
 - ❖ frais de déplacement et durée des réunions
1. Annonce du président
2. Mots du secrétaire
3. Réunions précédentes : examen et adoption du procès-verbal
4. commentaire et actualisation du procès-verbal
5. financements
 - ❖ rapport du trésorier
 - ❖ possession du comité
 - ❖ moyens du comité d'hygiène et de sécurité (alinéa 1 de l'article 236-3 du CT, L. 4614-9 du NCT)
6. Hygiène et sécurité
 - ❖ lettres au maire, prévisions de budget
7. Commission informations et aide au logement : rapport d'activité de la commission
8. Commission oeuvres sociales et loisirs
 - ❖ événements exceptionnels
 - ❖ autres activités
 - ❖ résolutions relatives au montant du budget
9. Commission égalité professionnelle
 - ❖ réponse aux questions posées le mois précédent
 - ❖ éclaircissement et validation des questions que le mois prochain
10. Commission communication : rapport d'activité de la commission
11. Informations économiques et sociales
 - ❖ actualités de notre entreprise et/ou du groupe
 - ❖ actualité des agences
 - ❖ gains et pertes de marché
 - ❖ informations sur la modification de la prestation AFUL
 - ❖ réponse aux questions posées le mois précédent
 - segment distribution, au risque, industrie, tertiaire
 - ❖ éclaircissement et validation des questions pour le mois prochain adressées à chacun des segments
12. Information, informations/consultations
 - ❖ retour sur le rapport handicapé (information)
 - ❖ bilan social
13. Formation professionnelle
 - ❖ réponse aux questions posées le mois précédent
 - ❖ éclaircissement et validation des questions pour le mois prochain
14. Transitions
 - ❖ distribution de documents complémentaires
 - ❖ points à aborder dans les prochaines réunions

Présents (12) :

Élus titulaires	Titulaire par suppléance	Élus suppléants	Représentants syndicaux auprès du CE	Président
Michel ESCONOBLET, Jacques MALECAZE, Francis MOURGUES, Stéphane PÉREZ.	Christian CHALUMEAU.	Philippe DENIS, Franck DUVAL, Stéphane VAN KERCKVOORDE.	Jean- Paul CALMETTE (FO), Didier GARCIA (SUD).	Gilles COMBE, assisté de Danièle CARBONARO.
4	1	3	2	2

Début et fin de la réunion : 08H05 – 12H15

Discussions et résolutions :

0. Préambule et fonctionnement du comité

La réunion commence avec un petit nombre de participants puis peu à peu de nouveaux arrivants dilatent l'assemblée.

Absents (6) : Didier BARDET (CGT, excusé), Sébastien DESCOUX (titulaire, excusé), David DHAISNE (CFTC, excusé), William NENQUIN (suppléant, excusé), Jean- Paul SERVIERES (titulaire, excusé), Ahmed TERBECHÉ (suppléant, excusé), Joël TIPLIÉ (titulaire).

Frais de déplacement et durée des réunions : Il s'agit selon Francis MOURGUES d'évoquer la lettre de Gilles COMBE du 3 avril 2008 à l'avocat de David DHAISNE, Maître Christian LE GALL à Paris. Gilles Combe refuse la lecture de cette lettre. Francis MOURGUES veut cependant souligner une contrevérité de cette lettre : « Avant l'année dernière, jamais la direction n'a mis en œuvre une quelconque mise en place d'un dispositif de co-voiturage depuis 2000. Si ce système était pratiqué par quelques-uns, c'était parce qu'ils n'avaient pas de voiture ou pour d'autres

raisons personnelles ». Danièle CARBONARO suggère de chercher dans les procès verbaux de l'époque. Francis MOURGUES : « l'affirmation du soi-disant co-voiturage à partir de l'an 2000 n'est pas de moi, elle est de vous. » Mais Danièle CARBONARO admet qu'elle ne dispose pas de tous les PV.

Emploi du temps prévisionnel des réunions ordinaires

pour le second semestre 2008 : vendredi 25 juillet, vendredi 22 août, vendredi 26 septembre, vendredi 24 octobre, vendredi 28 novembre et vendredi 19 décembre 2008.

Dates des réunions proches : préparatoire le 3 juin et ordinaire le 24 juin.

1. Annonce du Président

Gilles COMBE, Président du Comité d'Établissement Sud-Ouest, précise qu'il n'a aucune annonce à formuler.

2. Mots du secrétaire en exercice

Contenu de la page distribuée et lue :

*« Yaka dire à quoi sert la réunion préparatoire...
Yaka raccourcir l'ordre du jour,
Yaka supprimer je sais pas quoi,
Yaka supprimer les élus qui habitent loin,
Moi je le dis tout net : je démissionne.*

Raison officielle : je vois un individu qui dit continuellement que la place de secrétaire est libre, mais il ne remet rien vraiment en cause.

Objectif de ce secrétaire : Ne pas obtenir les félicitations de la direction.

Réalisé : N'a pas obtenu...

Salut et clin d'œil ! »

F. MOURGUES, secrétaire,

Suite de la réunion :

Il est 8 h 20, Francis MOURGUES nous indique donc qu'il démissionne de ses fonctions de secrétaire. Aucun volontaire ne se manifeste pour reprendre le poste.

Gilles COMBE félicite F. MOURGUES.

Danièle CARBONARO demande la désignation d'un secrétaire de séance. Aucun volontaire ne se manifeste parmi les titulaires.

Christian CHALUMEAU accepte d'être le secrétaire de séance à titre exceptionnel. Aucune opposition n'est manifestée.

3. Réunion précédente : examen et adoption du procès-verbal

08H20, arrivée de Franck DUVAL.

-procès-verbal du 24 avril, les réactions sont les suivantes :

Danièle CARBONARO : « concernant la déclaration de David DHAISNE, page 6/7, je tiens à préciser que ce dernier en partant avant la fin de la réunion, n'a fait que manifester un choix personnel, étant donné qu'il avait aussi la possibilité de rester en prenant un hôtel qui lui aurait été payé ». En outre, il m'était impossible de me prononcer sur l'heure de la fin de réunion.

Jacques MALECAZE rectifie une information erronée : ce dernier précise, que Mme MUR, inspectrice du travail est toujours en poste. Il n'y a donc pas de nouvel inspecteur du travail. Cependant, cette dernière est sur le tableau d'avancement pour un poste de sous directeur.

D. CARBONARO s'interroge sur l'exactitude des chiffres mentionnés à la page 6. F. MOURGUES précise que ces derniers ont été trouvés sur internet. Il propose de les vérifier.

D. CARBONARO : « on les laisse ».

F. MOURGUES engage une discussion sur les heures supplémentaires. Ce dernier précise qu'un certain nombre d'heures supplémentaires ont été effectuées mais non payées.

D. CARBONARO : « comment est-ce possible ? »

F. MOURGUES précise alors qu'on a fait miroiter à bon nombre de collègues qui ont répondu présents, que leurs heures supplémentaires seraient rémunérées, mais au mois de mai le compteur est remis à zéro parce que ces heures travaillées se sont envolées. C'est à dire que les exploitations se sont arrangées pour qu'il n'y ait plus d'heures supplémentaires !

G. COMBE : « il est mentionné qu'aucune organisation syndicale n'a signé les NAO, mais je tiens à vous rappeler que force ouvrière a signé. »

F. MOURGUES : on ne revient pas dessus

G. COMBE : « je vous rappelle que force ouvrière a signé l'accord sur les salaires. Quand on prend position, il faut assumer ».

J. MALECAZE : la note de Patrick ROBART est ambiguë.

D. CARBONARO : « il n'y a pas d'ambiguïté »

F. MOURGUES : « vous parlez dans votre note d'heures supplémentaires payées au trimestre, or lors des négociations,

SECURITAS n'a jamais proposé le paiement des heures supplémentaires au trimestre ! Pour vérifier ce que je dis, il suffit de prendre connaissance du projet d'accord »

D. CARBONARO : « concernant la page 7, vous avez mis pour chaque question la mention confidentiel. Or, tout n'est pas confidentiel ».

Christian CHALUMEAU demande ce qui est confidentiel.

D. CARBONARO : « il n'y a rien de confidentiel, veuillez donc modifier en conséquences ».

G. COMBE s'interroge au regard du IV page 3 et demande à F. MOURGUES s'il y a eu pour ce PV l'envoi d'un court compte-rendu ?

F. MOURGUES répond par l'affirmative concernant le PV du mois d'avril et précise que ce n'est pas le cas pour le PV du 15 mai.

G. COMBE : « j'ai demandé à ce que les NAO ne soient pas sur le compte-rendu ! Je veux une copie. Je vais agir en conséquence »

-PV du 15 mai 2008, les réactions sont les suivantes :

F. MOURGUES : je ne vois rien de spécial sauf peut-être à remplacer en page 2 le terme « EADS » par AFUL.

08H45 : arrivée de Stéphane PÉREZ.

Vu le peu d'élus présents, la validation de ces deux procès-verbaux est reporté ultérieurement.

4. Commentaires et actualisations du procès-verbal

Voir ci-dessus l'intervention de J. MALECAZE à propos de l'Inspectrice du Travail.

5. Financements

❖ moyens du comité d'hygiène et de sécurité

F. MOURGUES : je tiens à vous donner ma vision côté Comité d'Établissement. En effet, le CE fournit beaucoup de moyens alors que ce serait normalement à la direction d'assumer.

D. CARBONARO : « c'est l'accord d'entreprise PROTEG du siècle dernier comme dit M. MOURGUES qui définit nos obligations qui sont de : fournir une télécarte de 120 unités, mais comme cela était dépassé, nous avons mis en place un forfait pour les GSM. Nous pouvons aussi jusqu'à concurrence de 150 €/an, fournir aux CHSCT divers abonnements. L'accord ne fait que reprendre les dispositions de l'article L. 236-3 du CT ».

F. MOURGUES : et les prises en charge des réunions préparatoires assumées par le CE ?

D. CARBONARO : « les réunions préparatoires ne sont pas obligatoires, c'est à votre discrétion ».

J. MALECAZE : vous parlez de l'article L. 236-3 du CT, soit. Mais, il y a aussi la jurisprudence : par exemple cette dernière a décidé que lorsque que le CHSCT mandate un de ses membres pour effectuer une inspection sur un site, la prise en charge doit être effectuée par la direction. Il y a une réflexion à avoir. Il pourrait très bien être négocié un budget annuel pour le CHSCT, cela se fait dans certaines entreprises.

Quand il est dit « moyens dactylographiques », ce n'est pas une machine à écrire mais un ordinateur, il faut prendre la modernité, la technique actuelle..

C. CHALUMEAU : il y a aussi les circulaires ministérielles qui tiennent compte de l'actualisation des besoins, de la modernité.

D. CARBONARO : « amenez moi les textes ».

F. MOURGUES : jurisprudence soit, mais il faudrait faire une liste des besoins. Quelle est la date de la future prépa pour mettre cela en place ? Il propose une recommandation au CHSCT sur cela et un vote du CE.

Résultat du vote : unanimité des présents.

❖ possessions du comité

Ce point est reporté.

6. Hygiène et sécurité

❖ lettres aux maires, prévision de budget

F. MOURGUES : c'est en cours d'étude.

G. COMBE : « on en parle depuis combien de temps... »

F. MOURGUES : question budget, il faut choisir : priorité a été donnée au questionnaire sur la formation.

7. Commission information et aide au logement : rapport d'activité de la commission

Stéphane PÉREZ n'a aucune information particulière à donner.

8. Commission œuvre sociales et loisirs

S. PÉREZ fait la déclaration suivante : « on n'a pas assez d'argent au niveau des œuvres sociales »

Le CE propose une résolution pour augmenter le budget.

Résultat du vote : Unanimité des présents.

9. Commission égalité professionnelle

Repoussée en attendant l'arrivée du président de cette commission.

10. Commission communication : rapport d'activité de la commission

F. MOURGUES : Étant donné qu'il n'y a pas eu de réunion préparatoire entre les deux réunions faute de temps, ce dernier n'a aucune communication à faire. Le rapport d'activité est repoussé à la prochaine réunion.

11. Informations économiques et sociales

❖ actualités de notre entreprise et/ou du groupe

La direction n'a aucune information à donner.

J. MALECAZE : attire l'attention de la direction sur un point particulier qui est l'hypothèse d'une prise de marché concernant le métro toulousain, ligne B. Ce dernier précise que les questions d'Hygiène et de Sécurité sont problématiques, que dans ce genre de marché SECURITAS encourent des pénalités, que les ASI font aussi des missions d'agents de sécurité. Le travail y est difficile, car les agents sont en situation de contact avec les voyageurs, avec un risque d'agression non négligeable (un agent a reçu des coups de couteau dans l'abdomen).

Avec le changement de municipalité, il y aura peut-être plus d'ouverture.

F. MOURGUES : concernant l'actualité du groupe, ce dernier tient à préciser qu'il y a eu un arrêt de travail à l'aéroport de Lyon, pour parler plus clairement une grève, qui s'est finalisé par un accord signé par force ouvrière et la CGT.

❖ actualité des agences

La direction précise qu'elle n'a aucune information à donner.

C. CHALUMEAU : n'y aurait-il pas un contrat en vue pour l'agence industrie de Bordeaux ?

G. COMBE : « *il s'agit du site Astrium, la réponse est prévue vers le 5 juin* ».

Les membres du Comité se transportent dans le local CE/DP parce que la salle de réunion était réservée d'avance pour l'organisation d'une autre réunion.

❖ gains et pertes de marché

La direction apporte les précisions suivantes :

-s'agissant des renouvellements de contrat : il faut mentionner le CNRS à Toulouse, la poste de Mériadek à Bordeaux.

-s'agissant des pertes : il n'y a aucune perte à mentionner sur juin.

-HRI : rien de particulier.

-distribution : il y a la perte de tous les ZARA.

S. PÉREZ : à ce sujet, ce dernier précise que les pertes subies à la distribution proviennent pour une grande partie d'un problème de proximité.

J. MALECAZE : dans la distribution, la gestion est très difficile, cela exige beaucoup de proximité. Il y a un problème de « turn over » et de fiabilité des gens. On y trouve de plus en plus des obligations de résultats doublées de pénalités. Les clients dans ce domaine n'ont aucun scrupule à changer de prestataires. Les besoins sont énormes mais c'est toujours le moins-disant. On marche sur la tête. Certains sont plus réalistes mais ils sont peu nombreux.

F. MOURGUES : confirmez-vous Monsieur le président qu'il y ait eu le 21 mai un COPIL (COmité de PILotage) à Toulouse ?

G. COMBE : oui. Il s'agit d'une réunion de l'ensemble des DA de la région.

❖ Informations sur la modification de la prestation AFUL

G. COMBE : « *après deux jours de grève, un protocole d'accord a été signé. Je vous le remets pour information* ».

Une copie de cet accord est immédiatement photocopié et distribué aux membres salariés du Comité. Intitulé : ACCORD SUITE A LA PLATE-FORME DE REVENDICATIONS PRESENTEE PAR FORCE OUVRIERE POUR LES AGENTS DE SECURITE INCENDIE DU SITE AFUL.

Concernant les ASI, il y a suppression des postes en nuit et WE. Aucun licenciement n'est effectué. Des reclassements seront faits sur site mais pas forcément en qualité d'ASI. Application du protocole au 2 juin 2008. L'impact sur l'effectif n'aura lieu qu'au 1er octobre. Les revendications sur les salaires ainsi que sur le statut ont été abandonnées. Une réunion est

prochainement prévue pour aplanir les tensions avec la hiérarchie.

G. COMBE : « *le client est fou furieux ! Ce dernier a eu des pénalités dues à la non livraison d'avions. On a scié la branche sur laquelle on était assis* ».

S. PÉREZ : il ne s'agit pas d'un problème de livraison d'avions mais d'un problème de déstockage d'avions. Ce dernier fait état d'une absence de recyclage.

G. COMBE : « *j'ai demandé un listage des formations au client* ».

J. MALECAZE : « *il y a deux solutions : soit, arriver à définir un cahier des charges – soit la sous-traitance continue ou bien la sous-traitance sera abandonnée au profit d'une internalisation, ce qui serait dommage* ». Ce dernier déplore qu'il n'y ait pas eu de discussions avec les salariés avant, ni aucun dialogue de la part de la direction.

S. PÉREZ : il y a des manques dans le cahier des charges, mais il y a aussi des demandes supplémentaires qui ne sont nullement prévues.

G. COMBE : « *je vous confie l'avenir tel que je le vois : -soit on entre dans un fonctionnement normal en passant par le fait d'accepter certaines choses, -soit on part* ».

09H35 : arrivée de M. ESCONOBIET et de M. GRÉGOIRE.

Jean-Paul CALMETTE : quelle est l'échéance du contrat ?

G. COMBE : « *je dirais pas avant la rentrée* ».

F. MOURGUES : fait une observation sur la méthode et ironise. En effet, ce dernier précise que personne ne peut dire que force ouvrière n'a pas signé ! Sur ce document, c'est la seule organisation à signer. À sa connaissance, il y a eu une rencontre des partenaires sociaux de la région le 16 mai. Cela signifie que les autres syndicats ne sont peut-être pas opposés à cet accord mais ce qui est sûr, c'est qu'ils ne sont pas d'accord.

D. CARBONARO : « *je l'ai envoyé à l'ensemble des délégués syndicaux et ils avaient jusqu'au 26 mai pour signer ce protocole d'accord. Il est important de le signer* ».

À cet effet, Mme CARBONARO remet le protocole aux délégués syndicaux présents : J. MALECAZE (Délégué Syndical SUD) et M. ESCONOBIET (Délégué Syndical CFTC). Seul Sud le signe.

F. MOURGUES : souligne une absence de l'aspect « plan de carrière » à travers ce protocole.

G. COMBE : « *on fait au mieux* ».

F. MOURGUES : « *il faut mentionner ce que j'appelle le quartier Saint Martin* ».

G. COMBE : « *Saint-Martin est une usine dont le gardiennage était géré par la GIP. Lorsque du départ de cette dernière suite à la perte du marché, AIRBUS ont mis un an à le signifier (= difficultés et retards dans la mise en œuvre de l'appel d'offre). Pour des questions de risques prud'homaux, il y a eu intégration des primes dont le salaire d'où des coefficients de 190 et 210. Le cas de l'AFUL est totalement différent.*»

F. MOURGUES : « *Peut-on dire c'est à peu près le même boulot ?*»

G. COMBE : « *oui* ».

❖ Réponses aux questions posées le mois précédent

-accident de travail : le dernier accident de travail concerne l'agence Bordeaux industrie, site SOGERMA. Il s'agit d'une coupure à un doigt.

C. CHALUMEAU : « *de combien a été l'arrêt de travail ?*»

D. CARBONARO : « *je ne sais pas* »

F. MOURGUES : « *quels sont les moyens dédiés à la prévention ?* »

D. CARBONARO : « *les sites nécessitant le port de chaussures de sécurité ont été recensés, des notes préventives sont effectuées via les plannings, une analyse à chaud est effectuée par l'exploitation (implication)* »

G. COMBE : « *il y a du préventif et du curatif, cela porte ses fruits puisque l'on observe une diminution du nombre d'accidents* ».

J. MALECAZE : « *que faut-il entendre par analyse à chaud ? Y a-t-il transmission au CHSCT ?* »

G. COMBE : « *cela n'est pas demandé* ».

J. MALECAZE : « *vous n'avez pas la même grille de lecture. Vous recherchez souvent la culpabilité du salarié* ».

D. CARBONARO : « *nous sommes assez objectif* ».

C. CHALUMEAU : « *qu'entendez-vous par analyse ? Est-ce l'arbre des causes ? Faites-vous systématiquement un arbre des causes ?* »

D. CARBONARO : « *l'arbre des causes n'est pas fait systématiquement. Il n'est fait que pour les accidents graves* ».

J. MALECAZE : « *attention à la répétition des accidents sur le même site. La prévention porte ses fruits. Le CHSCT a influé sur le type de chaussures de sécurité* ».

S. PÉREZ : « *le 15 juin, je monte à Paris pour la commission nationale des chaussures de sécurité* ».

F. MOURGUES rappelle que l'actuel secrétaire du CHSCT, Bruno CAMPOY, a travaillé sur la question des chaussures de sécurité. Il serait intéressant d'entrer en contact avec ce dernier.

-prime d'étalement : D. CARBONARO : « *le calcul que vous aviez réalisé n'est pas exact. Le salaire brut x 12 correspond au salaire annuel. Comparé au salaire brut, la règle du 10e est plus avantageuse. En France, on est mieux rémunéré lorsque l'on est en congé. Ensuite il faut calculer la valeur jour qui correspond à la règle du 10e/30. Deux semaines égale 12 jours. La prime n'est pas payable avant la fin de la période des congés et des périodes de pointe. Ceci gérée par le service paie à Paris* ».

Méthode de calcul : salaire annuel 1311.34 X 12 =	15 736.08
10% =	1573.60
Rémunération jour =	52.45
12 jours de CP =	629.44
Prime d'étalement =	25.17

J. MALECAZE : « *il faut que le salarié fasse une réclamation ?* »

D. CARBONARO : « *oui.* »

M. ESCONOBIET intervient sur les périodes de pointe...

F. MOURGUES : « *la résolution de ce problème me semble facile. Les différents audits (RC, HS, HPNE) devraient largement suffire à vous alerter en cas de omission du paiement des primes d'étalement. Je propose une recommandation.* »

D. CARBONARO : « *il faut une modification de tout le système informatique.* »

C. CHALUMEAU demande à F. MOURGUES de préciser la teneur de cette recommandation.

F. MOURGUES : « *la recommandation est la suivante : mise en place d'un système automatique qui calculerait les primes d'étalement conventionnelles et amènerait à un versement à échéance sans qu'il faille le demander.* »

Résultat du vote : unanimité des présents.

M. ESCONOBIET : « *il faudrait revoir la période de pointe hivernale.* »

-promotion, avancement au choix :

D. CARBONARO précise que pour les internes, les offres sont affichées. Concernant les coordinateurs de site, il y a une procédure d'évaluation.

C. CHALUMEAU demande si la société SECURITAS a recours à l'étude graphologique et si des tests de personnalité sont effectués.

D. CARBONARO répond par l'affirmative pour la graphologie mais indique qu'il n'y a pas de tests de personnalité. L'étude graphologique n'est pas une variable déterminante. Il y a eu en tout 22 promus : 20 agents de maîtrise et deux cadres.

C. CHALUMEAU : « *il n'y a pas du tout de recrutement externe ?* »

G. COMBE : « *non.* »

F. MOURGUES : « *Ce serait bien au lieu de raisonner sur les 3 grandes catégories : Agents d'exploitation, Agents de Maîtrise et Cadres qu'on puisse examiner l'ensemble des échelons et niveaux prévus dans la convention collective.* »

G. COMBE est interrogée sur l'augmentation des salaires concernant les assistants d'exploitation. Ce dernier précise que chaque année il y a un entretien d'évaluation réalisé par le supérieur hiérarchique. Il est fait le point sur les objectifs atteints, passés et futurs. Dans le salaire il y a une partie fixe. La part variable est constituée d'une part par les objectifs de résultat et d'autre part par les objectifs personnels (qualitatifs). Les 80 % de cette part variable sont basés sur les résultats de l'agence, le reste sur des performances personnelles.

F. MOURGUES : « *je viens de faire un petit calcul des 22 promus en 2007 sur environ 1500 agents et je trouve 1, 46 % seulement.* »

F. MOURGUES : « *y a-t-il une liste des objectifs ?* »

G. COMBE : « *non.* »

J. MALECAZE rappelle que le comité d'établissement n'a pas été consulté pour le choix de ces critères et s'interroge sur les moyens de recours, de soutien des assistants d'exploitation quand ces derniers sont en difficulté (résultat excessif).

D. CARBONARO : « *la solution est le N+2, c'est-à-dire le supérieur du supérieur hiérarchique ayant mené l'entretien d'évaluation.* »

-affichage obligatoire difficile :

F. MOURGUES : « *concernant SECURITAS sud-ouest, quel est le délai de mise en place des lutins noirs ?* »

G. COMBE : « *je ne sais pas où ça en est, en principe ils sont mis en place sauf peut-être pour Montpellier et Nice où les lutins rouges ne sont pas en place.* »

C. CHALUMEAU interroge le président sur la future uniformisation des lutins rouges. En effet, ce dernier précise que Marie-Claude MAS envisage de les uniformiser sur le modèle du site WALON, agence tertiaire de Bordeaux.

G. COMBE : « *je ne sais pas de quoi on parle.* »

F. MOURGUES : il ne se souvient pas qui lui a dit que « les intervenants ne savent pas lire les plans ».

-code en cas d'agression du travailleur isolé. Dans l'hypothèse l'heure affichée est 3 h. 47 du matin et que dehors, il neige à gros flocons, pourriez-vous nous indiquer cinq ou six phrases types que l'intéressé(e) pourrait prononcer ?

G. COMBE : « *ce problème ne semble concerner que Montpellier.* »

D'autres intervenants (agence différente de Montpellier) signalent qu'ils ont sous la main le même code et aussi un autre. Plusieurs font des suggestions de plusieurs sortes.

-HRI :

D. CARBONARO : « *pour l'évolution de chaque segment, voir les points économiques. Cette question peut se voir en DP ou CE. En ce qui concerne HRI Pau, j'ai moi-même réalisé un audit. Les affichages obligatoires étaient conformes à la législation.* »

-registre du droit de retrait :

D. CARBONARO : « consultable à mon bureau sur rendez-vous. Pour le moment, il est vierge ».

-HPNE, Heures supplémentaires :

D. CARBONARO : « il faut voir cela après le 31 mai. Nous n'avons pas d'estimation. »

C. CHALUMEAU : « si vous n'avez pas d'estimation précise, vous devez au moins avoir la tendance ».

G. COMBE : « la tendance est aux heures supplémentaires, nous sommes 'fort' en HS. Concernant les HPNE, c'est normal. »

-code de conduite SECURITAS :

D. CARBONARO remet au CE le code de conduite en version française. Il s'agit du document d'un Expert-Traducteur assermenté daté du 21/08/2006 et fait à Amiens sous le n° 13887. Le « code of conduct » traduit est une révision du 06/04/2004.

-vidéosurveillance :

D. CARBONARO : « tous les sites sur lesquels il y a une vidéosurveillance ont été recensés et les salariés SECURITAS informés ».

J. MALECAZE : « que se passe-t-il si le client n'a pas fait les déclarations à la CNIL en particulier ? »

G. COMBE : « c'est le problème du client ».

-droit de grève :

D. CARBONARO : « ce dernier est évidemment autorisé puisqu'il est reconnu et qu'il s'agit même d'un droit constitutionnel. Cependant, il faut une déclaration dès lors que le salarié participe à une activité de service public. »

Plusieurs intervenants dont Gilles COMBE donnent des précisions : Rien n'interdit la grève dans la prévention sécurité sauf pour certains services sous délégation public. Cela concerne plutôt l'aéroportuaire. Chez nous, il y a eu récemment un arrêt de travail dans le service incendie du site AFUL. Si le préavis est national, il est souhaitable de préciser les horaires de grève à la direction : un participant à la réunion déclare avoir fait grève à partir de minuit et il a été remplacé. Un gréviste ne peut être sanctionné que s'il abuse (séquestration de dirigeant, dégradations, violence, empêchement du travail des autres,...). L'employeur doit connaître à l'avance les revendications des intéressés, un simple tract suffit. Obtenir le paiement des jours ou des heures de grève est une chose courante selon les salariés et rare selon nos cadres dirigeants.

-redécoupage des agences :

D. CARBONARO : « il y a un établissement sur Toulouse. Le numéro de SIRET constitue la partie commune pour l'entreprise. Les cinq derniers chiffres renvoient à une agence. Lorsqu'une agence est créée, cela a une incidence sur le taux d'AT, car cette dernière repart avec un taux d'A.T général. Concernant la taxe professionnelle, cela dépend où l'on s'implante ».

-1er mai & ascension :

D. CARBONARO : « cette année, ces deux jours fériés ne forment qu'un. La jurisprudence dont je m'inspire concerne la convention collective nationale des hôpitaux qui prévoient que le 1^{er} mai est obligatoirement chômé. Concernant la convention collective nationale des entreprises sécurité privée, il faut préciser que le 1^{er} mais n'est pas chômé. En effet, cette dernière ne garantit pas le paiement d'un certain nombre de jours fériés. En outre, il n'y a pas de cumul, on retient seulement ce qui est le plus avantageux ».

F. MOURGUES : « allez-vous nous donner une copie de votre analyse juridique ? »

D. CARBONARO : « je vous donnerais seulement une partie de l'analyse juridique ».

12. Informations informations/consultations

❖ retour sur le rapport handicapé (information)

Ce point est reporté.

❖ Bilan social

D. CARBONARO répond au courrier de la CFTC, sur lequel sont mentionnées un certain nombre de questions concernant le bilan social de 2007. À la question de Francis MOURGUES, elle répond qu'elle fera passer une copie de ces questions au secrétaire.

1/ 1. 1. 1 diminution des effectifs employés et augmentation des agents de maîtrise, où est explication ?

Réponse : *suite aux métiers repère, certaines qualifications ont été transformées. Certains coordinateurs de site ont également le statut agents de maîtrise.*

2/ 1. 1. 2 IDEM

Réponse : *identique.*

3/ 1. 1. 3 moitié moins que l'année précédente ?

Réponse : *il y a une volonté de réduire les CDD suit à la mise en place du CQP.*

4/ 1. 1. 4 confondue diminution importante des agents de maîtrise

Réponse : *je n'ai pas compris cette question*

5/ 1. 1. 6 23 employés ont plus de 60 ans. Pouvez-vous nous donner leur âge ainsi que leur fonction au sein de notre entreprise ?

Réponse : *il s'agit d'agents de sécurité et de chefs de poste nés entre 1941 et 1947*

1.1.6 on constate que de 35/49 diminutions des ans par rapport à 50/59, avez-vous une explication ?

Réponse : *cela va de pair avec l'ancienneté qui augmente pour les plus 15 ans*

6/ 1. 1. 8 il y a plus de six fois moins d'employés étrangers en un an (33 en 2006 contre cinq en 2007). Avez-vous une explication ? Souhait des clients ? Souhait des agences ?

Réponse : *il y a une erreur dans le tableau : il faut lire 53 étrangers. Je vous communique un nouveau tableau. De plus une erreur s'est glissée dans ce tableau vous : le tableau des employés et 2559 et non 2512 comme indiqué. En outre, le graphique contient les bons pourcentages.*

J. MALECAZE : « qu'entendez vous pas étranger ? Hors CEE ou parmi la CEE ? »

D. CARBONARO : « il s'agit de tous les salariés qui par définition sont étrangers ».

7/ une diminution importante des CDD, est-elle due à la préparation du CQP ou à une baisse d'activité (travaux supplémentaires) ou une transformation en CDI de certains contrats ?

Réponse : *voir la réponse de la question trois. Idem.*

8/ 1. 4. 13 bis quelle est votre politique pour faire diminuer le taux de « turn over » qui est de 21 % en 2007 surtout avec l'arrivée du CQP en 2008.

Réponse : *fidélisation des salariés par des actions spécifiques : planning, rapprochement du domicile, développement de la culture entreprise.....*

C. CHALUMEAU : « je crois rêver, enfin cela a été compris ! SECURITAS se lance dans la gestion humaine intelligente ! ».

9/ 1. 8. 3 + tableau 3. 1. 2 le nombre de jours d'absence pour des accidents de travail ou de trajet a plus que doublé. Est-ce le nombre d'accidents qui a augmenté ou sa durée ?

Réponse : *30 arrêts de travail à l'an 2007 et 49 en 2008, donc augmentation du nombre mais aussi de la gravité (trois arrêts de travail représentent 406 jours d'arrêt)*

Quels sont les moyens de prévention que vous avez mis ou comptez mettre en œuvre ?

Réponse : *chaussures de sécurité sur les sites où cela est nécessaire, conseils de prévention sur le planning*

10/ 2. 1. 2bis de quel primes s'agit-il ?

Réponse : *pour les externes, il s'agit de primes exceptionnelles. Pour les internes, il s'agit de la part variable de la rémunération.*

11/ 2. 1. 3 Comment se fait-il qu'il y ait une si grosse différence entre les salaires hommes et femmes, de plus de 100 € pour les échelons 120,130 et 140 ?

Réponse : *le salaire brut inclut toutes les primes et les majorations (heures supplémentaires, nuit). Les femmes travaillent plus souvent en jour.*

De plus pour les cadres P1, cette différence est énorme (1300 €). Pourquoi ? Ou alors expliquez-nous comment lire ce tableau ?

Réponse : *les salariés n'ont pas les mêmes fonctions.*

12/ 2. 4. 2 pouvez-vous nous donner la liste des entreprises extérieures qui a mis du personnel à disposition de SECURITAS ?

Réponse : *je vous joins la liste.*

13/ 3. 3 pouvez-vous nous donner la liste des maladies professionnelles dans notre activité ?

Réponse : *il est n'y en a aucune à ma connaissance.*

14/ 4. 1. 1 qu'appellez vous « horaire hebdomadaire moyen affiché » ?

Réponse : *depuis 1999, l'horaire hebdomadaire est de 35 heures. Il doit être affiché sur les panneaux en agence.*

11. Informations économiques et sociales

❖ reprise des questions : questions à valider pour le mois suivant

F. MOURGUES : « étant donné que nous n'avons pas pu organiser de réunion préparatoire, nous sommes obligés de nous rappeler des questions et d'improviser ».

1- prestataire de services : lister l'ensemble des prestataires de services et pas seulement ceux du gardiennage. Explications de F. MOURGUES. Ces salariés font partie de notre communauté de travail, tout comme nous faisons partie de la communauté de travail du client chez qui nous faisons des prestations.

2- procédures de recrutement : information sur comment cela se passe.

3- informations chiffrées sur la participation : 'grandes masses' qui permettent le calcul par rapport à 2007

F. MOURGUES a remis un courrier à Gilles COMBE pour le CHSCT et demande si ce dernier peut le recevoir en mains propres ?

G. COMBE : « *Non ! Ce courrier doit être envoyé en recommandé* ». Il rend la lettre originale à F. MOURGUES mais pas l'exemplaire photocopie.

G. COMBE réagit à ce courrier et après l'avoir lu : « *vous demandez des WC séparés pour les filles, mais attention au recrutement, il ne faudrait pas suite à cette demande les clients ne veuillent que des éléments masculins.* »

S. PEREZ signale que la collègue qui est sur son site dispose de ses toilettes personnelles.

F. MOURGUES : « *je vous ai écrit en tant que secrétaire du CE pour simplement vous rappeler ainsi que pour informer le nouveau secrétaire du CHS-CT que notre Comité d'Établissement a saisi à l'unanimité des présents le CHS-CT sur les 2 questions que vous avez indiquées* »

M. ESCONOBIET : « *votre réponse est inacceptable...* »

G. COMBE : « *oui, je garde une copie mais je tiens à préciser que ce n'est pas constructif !* »

F. MOURGUES : « *pour ce qui est du constructif, nous avons un exemple extraordinaire : Securitas !* »

6- temps de pause : détermination site par site par consultation du CHSCT selon l'accord des 35 heures de 1999.

12. Formation professionnelle

❖ réponse aux questions posées le mois précédent

-composition des jurys de CQP :

D. CARBONARO : « *on a déjà répondu à cette question* ».

G. COMBE : « *il faut un représentant employeur (d'entreprise), un formateur autre que celui présentant les candidats et un salarié ayant plus de trois ans d'ancienneté* ».

-liste des formations nécessaires sur le site AFUL :

F. MOURGUES précise que cette question est repoussée car le délai pour répondre est trop court.

❖ Éclaircissements et validation des questions pour le mois prochain

-situation au premier semestre du plan de formation 2008- avancées-

5. Financements (suite et fin)

❖ rapport du trésorier

Jean-Paul SERVIÈRES étant en déplacement sur Paris, c'est Stéphane PÉREZ qui remet et commente le rapport de trésorerie.

La position des comptes bancaires au 30 avril 2008 est la suivante :

-comptes de fonctionnement :

-compte courant : 21 699,95 €

-compte sur livret : 17,05 € soit un actif global de 21 717,00 €

-comptes des œuvres sociales :

-compte courant : 27 494,08 €

-compte sur livret : 20 786,37 € soit un actif global de 48 280,45 €

Pas d'opposition à ce rapport de trésorerie.

Didier GARCIA fait état d'un article de presse Toulousain relevée dans le « petit journal » dont le titre est : « de faux agents « SECURITAS ». « Démarchage abusif auprès de personnes âgées : la mairie appel à la vigilance ». Une copie de cet article est distribuée à l'assistance.

G. COMBE : « *je vais me renseigner et agir en conséquence* ».

9. Commission Égalité professionnelle

❖ réponse aux questions posées le mois précédent

M. ESCONOBIET : ma question porte sur le nombre de chefs de poste ?

❖ éclaircissements et validation des questions que pour le mois prochain

Néant.

13. Transitions

❖ distribution de documents complémentaires

Aucun document complémentaire n'est distribué.

❖ Points à aborder dans les prochaines réunions

Beaucoup d'élus étant absents, l'élection d'un nouveau secrétaire est repoussée à la prochaine réunion ordinaire. Gilles COMBE évoque alors un délai permettant des tractations syndicales.

**Le secrétaire de séance.
C. CHALUMEAU**

PV ADOPTE